

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : Mme M.-F. ASENSIO, Présidente
M. K. MÄDER, Vice-Président
Mme B. SATORRE-WEBER, Première Secrétaire
M. N. DE FELICE, Deuxième Secrétaire

Mmes C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO, S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et N. SCHNEUWLY

MM. A. BODMER, E. CUENDET, G. DEPRES, O. GIRARDET, G. KALEAS, H. LINDER, J. METRAL, J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

Mme C. PAHNKE, Maire
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général
M. C. GRODECKI, Responsable du service bureautique.

Excusés : M. P. HORNUNG, Conseiller administratif
M. A. GERVAIX

Procès-verbal : E. MONNIN

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 19h.00 qui souhaite la bienvenue aux participants. Elle excuse **M. Pascal Hornung**, Conseiller administratif, et **M. Alain Gervaix**.

Mme la Présidente déclare le huis clos qui est levé à 20h.00.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Mme la Présidente énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme le Maire

1. Représentation de la commune au sein du comité de l'association Communes-Ecole

Mme le Maire a le plaisir d'informer les membres du Conseil que **Mme Brigitte Satorre-Weber** a accepté de représenter une nouvelle fois la commune au sein du comité de l'association Communes-Ecole pour la législature 2020-2025.

2. Vide-grenier

Cette manifestation s'est tenue le 11 octobre 2020 dans le parc Faguillon et a accueilli cette année moins de marchands.

Cette édition a permis de réaliser un bénéfice de CHF 1'606.- qui sera reparti entre les différentes associations que soutient le comité du vide-grenier que **Mme le Maire** tient à remercier vivement de son engagement et de sa contribution à la vie de la commune.

3. Crédit supplémentaire

La société de Sauvetage de la Belotte-Bellerive a dû procéder à des travaux en urgence afin de sécuriser les locaux et leur accès dans le cadre de la crise sanitaire.

Ces travaux qui ont consisté en la pose d'un grillage et d'un portail sont pris en charge à raison de 50% par les communes de Collonge-Bellerive et de Cologny. Un crédit supplémentaire de CHF 4'403.- sera ainsi pris en charge par la commune de Cologny.

4. Nominations au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Cologny

Conformément à l'article 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal doit se prononcer, en vote consultatif, sur les nominations des chefs de corps de sapeurs-pompiers volontaires.

Le Conseil administratif souhaite proposer les nominations suivantes, avec effet au 1^{er} janvier 2021, soit :

- la nomination du lieutenant Raphael Yarisal au grade de capitaine, sous réserve de la réussite de l'école de commandant
- la nomination du lieutenant Eric Rogers au grade de premier-lieutenant
- la nomination du sergent Antonin Reymond au grade de lieutenant

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la nomination du lieutenant Raphael Yarisal au grade de capitaine avec effet au 1^{er} janvier 2021, sous réserve de la réussite de l'école du commandant.

La nomination du lieutenant Raphael Yarisal au grade de capitaine avec effet au 1er janvier 2021, sous réserve de la réussite de l'école du commandant, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la nomination du lieutenant Eric Rogers au grade de premier-lieutenant avec effet au 1^{er} janvier 2021.

La nomination du lieutenant Eric Rogers au grade de premier-lieutenant avec effet au 1^{er} janvier 2021 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la nomination du sergent Antonin Reymond au grade de lieutenant avec effet au 1^{er} janvier 2021.

La nomination du sergent Antonin Reymond au grade de lieutenant avec effet au 1er janvier 2021 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire informe également que le Conseil administratif souhaite procéder aux nominations suivantes :

- celle du caporal Angelo Marotta au grade de fourrier, dès le 1er novembre 2020, étant précisé que l'école de fourrier a été réussie
- celle du caporal Adrien Herren au grade de sergent dès le 1er janvier 2021.

Bien que le Conseil municipal ne doive pas être consulté pour ces nominations, le Conseil administratif de même que le commandant souhaitent les lui soumettre.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la nomination du caporal Angelo Marotta au grade de fourrier dès le 1^{er} novembre 2020.

La nomination du caporal Angelo Marotta au grade de fourrier, dès le 1er novembre 2020, est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la nomination du caporal Adrien Herren au grade de sergent dès le 1^{er} janvier 2021.

La nomination du caporal Adrien Herren au grade de sergent, dès le 1er janvier 2021, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

5. Marché de Noël

Mme le Maire informe que le Conseil administratif a dû se résoudre, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions fédérales et cantonales valables jusqu'au 30 novembre au moins, d'annuler l'édition 2020 du Marché de Noël qui devait se tenir les 5 et 6 décembre 2020. On ne sait pas aujourd'hui si cette date du 30 novembre est une date butoir sachant qu'elle a été fixée sous réserve de prolongation. Pour l'instant, les mesures sont relativement peu contraignantes, mais compte tenu de l'évolution probable de la situation sanitaire, dont on aura peut-être une analyse plus fiable d'ici trois semaines, on ne peut pas prédire que la situation sera meilleure, voire possiblement plus grave, avec une décision de confinement partiel. En termes de visibilité, il faut imaginer que la mise en oeuvre du Marché de Noël doit s'implémenter à partir de cette semaine, avec une réunion de tous les chefs de service. La semaine prochaine, il y aurait une première préparation sur le terrain avec un déploiement à partir du 15 novembre, au plus tard. C'est donc impossible de le faire avant la fin du mois. La première raison de cette annulation est évidemment une question de cohérence. Il paraît en effet incohérent, à la fois d'inviter la population à rester chez soi, à prendre des mesures, à éviter le plus possible les contacts et la semaine suivante, lui faire un appel d'air pour l'inviter à venir au Marché de Noël. Avec regret, mais aussi sagesse, le Conseil administratif a estimé qu'il fallait faire preuve de solidarité vis-à-vis de la population, des décisions qui vont être prises et également, vis-à-vis du personnel également.

Les communications de **M. Hornung** sont présentées par **Mme le Maire**.

1. Plan directeur communal de Cologny

Le Plan directeur communal a été approuvé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 14 octobre 2020. Le Conseil d'Etat a relevé que ce plan traduit un projet territorial renouvelé qui permettra l'intégration des nouveaux projets selon un développement équilibré du territoire, devant répondre à de nouveaux enjeux majeurs que sont :

- le développement du cœur du village de Cologny;
- la maîtrise de l'évolution de la zone 5 (villas);
- la préservation et le renforcement des structures paysagères ainsi que des réseaux naturels et biologiques;
- la gestion de l'espace rural assurant la cohabitation de tous les usagers;
- l'amélioration des connexions piétonnes et des voies cyclables;
- la planification de l'énergie afin d'en assurer une utilisation optimale.

Avec ce plan directeur, la commune de Cologny se dote d'un instrument très utile à la gestion de son territoire, facilitant le dialogue sur les aménagements futurs.

Il sera prochainement consultable en ligne sur le site Internet officiel www.ge.ch/lc/plans-adoptes.

2. Plateforme TPGcommunes

Cette plateforme sera mise en service en janvier 2021. Elle permettra aux citoyens d'acquiescer ou de renouveler leur abonnement Swisspass via cette plateforme et bénéficier directement de la subvention communale de CHF 100.-. Il ne leur sera ainsi plus nécessaire de se déplacer à la Mairie pour obtenir le remboursement de cette subvention.

Pour les citoyens n'ayant pas accès à internet, la procédure actuelle reste bien entendu en vigueur.

3. Zero Waste

La commune organise une conférence en partenariat avec l'association Zero Waste Switzerland (Zéro déchets) ce lundi 2 novembre. Des tout-ménages explicatifs ont été distribués dernièrement dans toutes les boîtes aux lettres colognotes. Cette association a pour but de sensibiliser et soutenir la population et les acteurs du territoire suisse à la réduction des déchets à la source au travers de conférences et d'ateliers thématiques. L'introduction à cette sensibilisation devait avoir lieu à la salle communale ce lundi 2 novembre. Compte tenu des nouvelles exigences sanitaires, il a été décidé de tout de même conserver cette manifestation, mais qu'elle aurait lieu en téléconférence. Les personnes inscrites seront contactées pour qu'elles puissent se connecter à distance.

1. Concours fleuris 2020

M. B. Girardet a le plaisir d'informer les membres du Conseil municipal que la commune de Cologny a obtenu le 1^{er} prix pour les communes de 5'001 à 10'000 habitants.

2. Programme GEothermies

La géothermie a un rôle-clé à jouer dans la lutte contre l'urgence climatique, décrétée par le canton de Genève en 2019. Afin de pouvoir exploiter cette source d'énergie propre, locale, renouvelable, l'Etat de Genève et les SIG ont créé le programme GEothermies (anciennement appelé GEothermie 2020). Le but de ce programme est de cartographier le sous-sol du bassin genevois afin d'exploiter la géothermie durablement et de mettre sur pied un cadre favorable au développement de la géothermie. Ce programme est piloté par l'Etat de Genève, mis en œuvre et financé par SIG et subventionné par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Entre 2014 et 2020, de nombreuses campagnes ont été effectuées, dans plus de 25 communes, sur des lieux déterminés du canton. Aujourd'hui, à la lueur des résultats préliminaires très encourageants, les premières données récoltées doivent être complétées afin de réaliser une cartographie précise et exhaustive du sous-sol pour repérer les endroits propices à l'exploitation de la géothermie.

C'est pourquoi une campagne de mesures géophysiques sur une grande partie du canton, ainsi qu'en région frontalière, sera effectuée aux mois d'avril et de mai 2021.

Les données récoltées permettront après traitement d'obtenir des images en haute résolution des couches géologiques présentes sous nos pieds et ainsi augmenter les chances de succès du développement de la géothermie. En 2035, cette source d'énergie pourrait couvrir 20 % des besoins thermiques du canton et remplacer les énergies fossiles.

3. Occupation temporaire du quai de Coligny

M. B. Girardet avait informé d'une occupation temporaire du quai à hauteur du N° 78-80. Il s'agissait d'une emprise de 50 m², du 9 au 17 novembre 2020. Celle-ci a été reportée en février 2021.

En ce qui concerne les sondages liés au programme GEothermie 2020, **Mme Meylan Favre** demande si les propriétaires seront contactés.

M. B. Girardet rappelle qu'une soirée d'information était prévue le 10 novembre 2020 mais, aura-t-elle lieu, rien n'est moins sûr. Après lecture d'un courrier émanant des responsables du projet, **M. B. Girardet** note que des contacts seront pris directement avec les exploitants pour les informer et obtenir leur autorisation, pour pouvoir poser ces capteurs et où passer avec les camions livreurs sur les parcelles concernées.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente donne lecture de la lettre que Monsieur Andreas Bucher lui a adressée concernant la densification de la zone villa plus particulièrement pour les Prés-de-la-Gradelle.

Mme la Présidente annonce qu'un accusé de réception a d'ores et déjà été adressé à M. Bucher l'informant que son courrier a été remis au Président de la commission de l'urbanisme & du développement et que sa demande sera soumise à cette commission.

IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

V. RAPPORTS DE COMMISSION

- **Entretien des bâtiments du 21 septembre 2020**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Page 2, dans l'intervention de **M. B. Girardet**, **M. Métral** lit que *Cognoy a signé une nouvelle convention avec la ville de Genève, la dernière étant périmée après 30 ans, et participe maintenant à la gestion et à l'entretien du bâtiment.* Il est dubitatif parce qu'il a l'impression que rien n'a encore été signé avec la ville de Genève.

M. B. Girardet confirme que la convention a été prorogée pour une année, mais la gestion de l'école n'est pas encore en place.

M. J. Munier soulève un problème de règlement Est-on en train de changer la forme ou le fond ? Est-ce que **M. B. Girardet** a vraiment dit cela ? Ou alors, on essaie d'intervenir sur le fond pour dire qu'on n'est pas d'accord avec ce que **M. B. Girardet** a dit. Il faut donc savoir si **M. B. Girardet** a bien dit cela en commission et ensuite, éventuellement, discuter de la véracité du propos.

M. B. Girardet indique avoir peut-être mal formulé sa phrase. Il propose la formulation suivante :

"M. B. Girardet explique que Colognoy a signé une nouvelle convention avec la ville de Genève, la dernière étant périmée après 30 ans. La démarche faite par la commune pour avoir une part prépondérante dans la gestion du bâtiment est en cours."

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Ecoles du 22 septembre 2020**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Rectifier le nom de **M. Déprés** (et non Després).

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Culturelle du 28 septembre 2020**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Page 15, **M. De Félice** a une remarque à propos du résultat du vote concernant l'enveloppe demandée par la Fondation Bodmer de CHF 40'605.- A son souvenir, il y avait 3 oui, 3 oppositions et 1 abstention.

M. Cuendet ne se souvient plus mais pense qu'il s'agit bien du résultat final, dans le procès-verbal, avec la voix prépondérante du Président.

Page 18, **M Déprés** demande que son intervention soit rectifiée comme suit : [...] le choix aurait pu être différent, dans le cadre du financement de la culture dans son ensemble, à savoir que le **Crève-Coeur** ne finance pas forcément les artistes (et non pas la Commune).

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme Sales Rozmuski a proposé lors de la commission culturelle l'organisation de concours photos pour des jeunes de Cologny (paysage et flore). Elle pense que cela pourrait se faire en collaboration avec le Centre culturel du Manoir. Elle trouve aussi qu'il y a un aspect ludique et didactique, l'occasion pour les jeunes de se balader, de découvrir les paysages de Cologny et en plus, c'est une activité COVID compatible parce qu'elle peut se faire seul ou en petits groupes.

Mme Meylan Favre revient sur le fond concernant l'atelier de numérisation dont la Fondation Bodmer aimerait s'équiper. On s'est rendu compte pendant la période de confinement que la plupart des grands musées dans le monde ont mis leurs oeuvres à disposition et qu'il y a beaucoup de choses à l'heure actuelle qui sont numérisées. **Mme Meylan Favre** était un peu étonnée de voir que la demande de la Fondation Bodmer allait dans le sens de ce qui va se faire à l'avenir et dans les prochains mois *a fortiori*. Elle trouvait donc un peu dommage qu'on baisse de moitié le budget pour cette table de numérisation. Il est rare que **Mme Meylan Favre** intervienne dans le domaine culturel mais cela lui paraissait quelque chose de très concret qui n'est même pas vraiment avant-gardiste parce que, au contraire, on est même un peu en retard par rapport à d'autres institutions. Elle était donc étonnée que la commission ait "sabré" la demande de la fondation de moitié.

M. Cuendet répond que la commission a eu une longue discussion à ce sujet. Elle n'a rien "sabré" du tout. C'est bien une subvention supplémentaire. **M. Cuendet** rappelle que la commune verse déjà, par le biais d'une convention tripartite avec l'Etat de Genève et la Ville, un montant de CHF 250'000.- à la Fondation Bodmer qui les mérite bien, certes, c'est un joyau de la commune, mais le montant dont il est question est une subvention supplémentaire. La commission n'a donc rien réduit, elle a accordé au contraire CHF 20'000.-. Plusieurs commissaires ont estimé que c'était un projet qui méritait d'être soutenu mais que grâce à son réseau considérable, par son directeur et son conseil de fondation, la fondation pouvait aussi trouver des financements en frappant à d'autres portes et que la commune de Cologny ne devait pas forcément payer l'entier de ce projet aussi intéressant soit-il. **M. Cuendet** tient vraiment à s'inscrire en faux contre cette affirmation disant que la commission avait réduit de moitié. Au contraire, elle a accordé la moitié de cette subvention supplémentaire par rapport

aux CHF 250'000.- que la commune accorde déjà. Cela paraît à **M. Cuendet** une solution raisonnable.

Mme Meylan Favre ne considère pas cela comme une demande supplémentaire mais comme une demande qui a été faite hors du cadre de la subvention habituelle. La fondation est arrivée avec un projet, elle a posé la question de son financement. On en enlève la moitié, c'est cela que **Mme Meylan Favre** perçoit, elle ne met pas dans la balance ce qui est fait de manière habituelle.

M. Cuendet se permet d'insister. Il y a une dotation de base qui est fixée contractuellement et qui est largement méritée. La commission ne l'a pas remise une seconde en doute. Par ailleurs, comme l'a expliqué M. Hornung, si régulièrement la Fondation Bodmer venait, et c'est son droit, avec des projets spécifiques demander des dotations supplémentaires, la commission a estimé, en l'occurrence, que la moitié de cette dotation supplémentaire, en plus du budget ordinaire, était correct.

Pour **M. Linder**, cela reste dommage de sabrer cette subvention supplémentaire de la Fondation Bodmer pour un projet intéressant et important.

M. Déprés explique que lors de la discussion, une des raisons qui a poussé la commission à accorder uniquement CHF 20'000.- était que la Fondation Bodmer a clairement l'intention d'acheter cette machine, avec ou sans la participation de Cologny. Cela leur tient à coeur et ils vont le faire de toute façon. Donc, la commission a estimé que CHF 20'000.- pour contribuer à cet achat était amplement suffisant. Cette réduction du montant de la demande ne met pas en danger l'acquisition de cet objet.

M. De Félice ne va pas refaire le débat. Cependant, ce qui a été dit, tant par **Mme Meylan Favre** que **M. Linder** est vrai, à savoir que particulièrement dans la situation que nous vivons, c'est un geste que **M. De Félice** ne considère pas comme une dépense superflue de soutenir la totalité du projet, c'est-à-dire les CHF 40'000.-, somme encore insuffisante par rapport à ce que la Fondation Bodmer touche chaque année de la commune. Soutenir l'entier du projet est la démonstration de l'envie de la commune qu'il aboutisse. Oui, certainement que cet argent pourrait être trouvé ailleurs, mais cela demande aussi toute une démarche et la fondation l'obtiendra *in fine*. Ce soutien serait autant pour le symbole, parce que c'est un beau projet, que d'avoir recours à ces images numériques à distance qui permettront à un public plus large d'avoir accès aux collections Bodmer. Pour toutes ces raisons, **M. De Félice** pense quand même que permettre la totalité du montant plutôt que la moitié est quand même une marque de confiance et cela il ne faut pas le négliger.

M. Bodmer renonce à s'exprimer estimant que tout a été dit.

- **Sociale du 29 septembre 2020**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Urbanisme du 7 octobre 2020**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Finances du 12 octobre 2020**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. De Félice fait part de son étonnement de voir en page 25 le vote sur la proposition de modifier le projet de budget pour baisser le taux de centime additionnel. Il s'étonne qu'une telle idée voie le jour aujourd'hui, alors que le centime additionnel est déjà l'un des plus bas du canton de Genève. Le baisser encore davantage est à son sens un assez mauvais signal qu'on envoie, et à la population et aux autres communes genevoises.

M. Linder a une question qui n'est peut-être pas pour la commission finances mais plutôt bâtiments. A la page 15, **M. B. Girardet** dit que pour l'entretien de la halle du CSC, il faut songer à changer une chaudière. Au jour d'aujourd'hui, changer une chaudière lui semble peu opportun, si c'est une chaudière à mazout.

M. B. Girardet précise qu'il s'agit d'une chaudière à gaz mais la question peut se poser de manière globale sur l'ensemble des bâtiments du CSC.

Pour **M. Linder**, s'il faut changer une chaudière, ne faudrait-il pas réfléchir à changer la source d'énergie ?

Mme le Maire prend note de la proposition à relayer à la commission entretien des bâtiments. C'est un bon sujet de réflexion du concept énergétique.

- **Ad hoc pour la révision du règlement du personnel**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Mme Meylan Favre fait remarquer que dans tous les procès-verbaux, on mentionne en général le Président et le Vice-Président. Dans cette commission, la Vice-Présidence est assurée par **M. Linder**.

Mme le Maire fera rectifier.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire indique que le Conseil administratif a fait relire ce document, comme convenu, par l'avocat-conseil de la commune qui a apporté quelques petites corrections de forme. Ce règlement ainsi corrigé sera mis sur CMNet de manière à pouvoir le voter sous la forme d'une délibération lors de la prochaine séance du Conseil. Une question était restée en suspens concernant la domiciliation, l'activité en cas de télétravail. Cette problématique liée au COVID avait donné lieu à des discussions entre la Confédération et l'Etat français sur la taxation fiscale de ce travail. Dans le cadre du règlement, le choix a été fait de libeller une phrase très générique concernant les activités accessoires, sachant qu'à l'article 24 (occupations accessoires), il est bien précisé que sont également interdites les activités menées dans un autre Etat, notamment la France et qui seraient de nature à provoquer un assujettissement de la Commune aux charges sociales de cet Etat. Pour rappel, **Mme Sales Rozmuski** avait très pertinemment relevé ce fait. **Mme le Maire** reste à disposition pour les questions de fond.

Mme Meylan Favre demande que les dernières corrections apportées figurent en couleur rouge dans le texte définitif qui sera mis sur CMNet.

M. J. Munier ajoute qu'au-delà des virgules, il faudrait une précision sur tout ce qui est matériel.

Mme le Maire prend note des demandes et fera en sorte que le Conseil puisse avoir le suivi des dernières modifications

VI. NOMINATION DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS POUR LES LOCAUX DE VOTE 2021

Mme la Présidente passe la parole à **Mme le Maire** pour présenter le sujet.

Mme le Maire indique que le service des votations et élections a informé la commune que le Conseil municipal doit désigner, comme chaque année, les président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2021. Les dates suivantes ont été retenues pour les opérations électorales :

- 7 mars (votation populaire)
- 13 juin (votation populaire)
- 26 septembre (votation populaire)
- 28 novembre (votation populaire)

Il est nécessaire que votre Conseil nomme, un Président-e, un Vice-Président-e et leur(s) remplaçant(e-s). Le choix doit s'opérer en respectant autant que possible une juste répartition entre les diverses tendances politiques, selon l'article 33 alinéa 2, de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Mme la Présidente indique qu'après consultation et accord des Présidents des différents partis politiques communaux, la proposition suivante est soumise :

Fonction	1 ^{er} semestre (7 mars et 13 juin)	2 ^{ème} semestre (26 septembre et 28 novembre)
Président-e	Jules Munier (PLR)	Diana Feuz (HP)
Suppléant-e	Miguel Asensio (PLR)	Marie Sales Rozmuski (HP)
Vice-Président-e	Georges Arendrup (HP)	Alexandre Mouthon (PLR)
Suppléant-e	Kurt Mäder (HP)	Guillaume Déprés (PLR)

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent l'ensemble de ces propositions de lever la main.

Ces propositions sont acceptées par 15 oui et 4 abstentions.

VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

a) Mobilitri

Mme Satorre-Weber souhaiterait savoir si le changement au niveau des levées des déchets, en particulier le fait qu'il n'y aura plus le débarras sur les trottoirs, sera affiché visiblement dans la déchetterie de Cologny. Elle a bien reçu le flyer, mais elle se demande aussi si le calendrier des déchets sera refait.

Mme le Maire relayera cette demande.

b) "Zéro déchets"

Suite à l'annulation de la conférence "zéro déchets", **Mme Satorre-Weber** demande s'il y avait beaucoup de monde inscrit.

Mme le Maire répond que cela a été reporté en visioconférence. 20 personnes étaient déjà inscrites la semaine précédente, elle demandera un feedback complet.

c) Foyer EMS Saint-Paul

M. J. Munier a une demande à l'intention de **M. Hornung**, à savoir s'il est possible d'avoir un point de situation des conditions de vie du foyer EMS Saint-Paul, endroit sensible dans le contexte actuel.

Mme le Maire relayera la demande.

d) Conflits d'intérêts

M. Turrettini fait part d'une constatation générale en tant que nouveau Conseiller municipal et après en avoir parlé à d'autres nouveaux et à certains anciens. En ayant fait le tour des commissions, il trouve qu'il y a parfois des conflits d'intérêts qui peuvent être personnels. Il pense qu'au plan éthique et moral, il faudrait être irréprochable, surtout lorsqu'il est question d'allocations budgétaires, de futurs projets ou d'investissements. **M. Turrettini** souligne que son point de vue est partagé par plusieurs commissaires et il espère beaucoup que soit, cas échéant, on se retire de la commission, soit qu'on s'abstienne au minimum et au moins que l'on

n'argumente pas. Il a d'ailleurs vu **Mme Chappuis Marotta** s'abstenir lors du vote concernant la promotion de son mari. **M Turrettini** trouve cela très bien et il faudrait que tout le monde soit irréprochable.

e) Bancs publics

M. L. Munier revient sur la commission des routes. Pour mémoire, il était question de bancs à la fin de la séance et il avait été dit que certains bancs étaient inutiles ou créaient des nuisances.

M. L. Munier aimerait lui-même parler d'un banc qui se situe dans le chemin du Nant-d'Argent, à mi-hauteur. Depuis qu'il a été posé, il a passé plusieurs fois le long de ce chemin et il n'a jamais vu quelqu'un assis dessus. Il a pu approcher un voisin qui lui a bien confirmé que ce banc ne servait à personne et qu'il n'était là que pour attirer des nuisances. Donc, **M. L. Munier** questionne le président de la commission des routes pour savoir où on en est dans son enlèvement.

M. O. Girardet confirme qu'en effet, il a aussi été approché par de nombreux riverains qui sont outrés de constater que la commune a de l'argent à jeter par les fenêtres en plaçant des bancs à chaque virage. Il a tout de suite été faire le constat sur place et en effet, ce banc n'a absolument pas lieu d'être là. Il n'y a aucune vue, si ce n'est sur le portail d'une propriété. Ce n'est pas du tout agréable de s'asseoir sur ce banc et pourtant, **M. O. Girardet** aime beaucoup se promener et profiter des bancs publics. Par contre, il a reçu des demandes pour mettre des bancs sur le long du chemin des Falquets où là, en effet, le long de la haie, il y a un dégagement, une vue, cela pourrait faire sens. Pour résumer la situation, **M. O. Girardet** invite les membres de la commission des routes et espaces publics à se réunir et réfléchir concrètement où poser des bancs, et non pas donner des budgets illimités au Conseil administratif qui, ensuite, délègue à son service technique de poser des bancs là où il y a du domaine public disponible. C'est la seule raison. Il y avait en effet une petite surface de domaine public appartenant à la commune de Cologny et voilà pourquoi ce banc s'est malencontreusement trouvé là. Mais le prédécesseur de **M. O. Girardet**, président de la commission des routes, s'était déjà insurgé sur les bancs de couleur rouge qui ont été posés le long du chemin des Haut-Crêts et là aussi, il n'y a aucune cohérence, le travail est un peu bâclé, on pourrait dire les choses ainsi. **M. O. Girardet** invite le Conseil administratif à consulter la commission et à remettre un peu de rigueur dans ce fiasco.

Mme Satorre-Weber fait remarquer que l'emplacement des bancs est important pour les personnes à mobilité réduite ou âgées. A son sens, il ne faut pas que les bancs soient placés uniquement en fonction du paysage.

f) Locaux anciennement occupés par l'UBS

Mme Sales Rozmuski aimerait savoir si la commune a trouvé un locataire pour les locaux anciennement occupés par l'UBS.

M. B. Girardet répond que le Conseil administratif a approché plusieurs établissements bancaires. Il y a eu également des candidatures spontanées par des candidats qui seraient repreneurs essentiellement de la gestion des coffres. La démarche de la commune auprès des établissements bancaires vise à pouvoir offrir aux citoyens surtout le bancomat. Deux possibilités se profilent actuellement, mais **M. B. Girardet** ne va pas en dire plus à ce stade.

Mme Sales Rozmuski demande dans combien de temps les locaux seront repris.

M. B. Girardet répond que pour l'instant, c'est l'UBS qui détient le bail jusqu'à fin 2021. Elle souhaiterait être libérée d'ici la fin de l'année. Les repreneurs potentiels s'engagent à reprendre le bail au 1er janvier 2021 mais ensuite, il y aura une période de travaux de remise en état, suite au cambriolage et à l'explosion.

g) Bancs publics (suite)

M. J. Munier revient sur le banc mentionné par **M. L. Munier** et observe qu'il y a une proposition de l'enlever. Il faut alors se décider.

Mme la Présidente propose un vote.

M. Déprés abonde dans le sens de **Mme Satorre-Weber** pour dire que l'emplacement de bancs ne doit pas être fait uniquement par rapport à la vue mais pour des personnes, non seulement à mobilité réduite et âgées, mais également pour les personnes qui ont des problèmes de dos. Toutes ces personnes ont besoin de s'asseoir à des distances convenables. **M. Déprés** pense que dans la région du Coteau de Cogna, il n'y a pas énormément d'infrastructures pour s'asseoir. Il ne pense donc pas que le banc dont il est question soit une contrainte extrême pour les habitants du Coteau. Au contraire, **M Déprés** estime que ce banc est souhaitable pour ceux qui veulent se balader. Par ailleurs, il vient d'être installé. Cela ferait beaucoup de sens de le laisser une année, voire plus, et avoir ensuite un feedback sur son utilisation.

M. B. Girardet remercie **M. Déprés**. En effet, toutes les personnes qui souhaitent enlever les bancs sont forcément celles qui ne s'asseyent jamais sur un banc. Il ne viendrait pas à l'idée de **M. B. Girardet** de s'asseoir sur les bancs qui ont été installés le long du chemin des Hauts-Crêts, mais plutôt au bord du lac. En revanche, certaines personnes souhaitent pouvoir s'arrêter le long du Coteau. **M. B. Girardet** ne pense pas qu'un banc soit une nuisance à ce point.

M. L. Munier souhaiterait remettre l'église au milieu du village. Il faut comprendre de quel banc on parle et il invite l'ensemble du Conseil municipal à le faire. **M. L. Munier** partage totalement le point de vue de **M. Déprés** mais qui ne s'applique pas à ce banc. Le banc dont il parle se trouve au milieu d'une rampe qui va depuis le bas du Coteau au sommet. On pourrait imaginer qu'il pourrait servir à la mère de famille qui remonte ses cabas depuis la Coop de Vézenaz et qui s'arrête sur ce banc. Mais le banc se situe à un endroit assez particulier, il est au bout d'un trottoir qui se termine. Donc, le promeneur à cet endroit-là a déjà passé sur l'autre côté. Ensuite c'est un endroit où il n'y a pas de personnes âgées qui se promènent spontanément. Il s'agit d'un petit endroit plat mais ensuite, ce ne sont que des chemins en pente avec des trottoirs et il faut passer d'un côté à l'autre. Depuis l'installation de ce banc, **M. L. Munier** n'a jamais vu personne s'y asseoir. L'emplacement a été choisi, selon le critère indiqué en commission par **M. B. Girardet**, à savoir que sur la commune de Cogna, il y a très peu de mètres carrés publics sur lesquels on peut mettre des bancs. A cet endroit, il y a effectivement une borne d'incendie ce qui fait qu'il y a quelques mètres carrés à disposition. Mais ce n'est même pas plat et vraiment, l'emplacement ne rend service à personne. Par contre, il faut se souvenir - et ce n'est pas évident en ce moment - que quand il fait froid, avec la pression qu'il y a sur le littoral du lac, il s'avère que certains endroits deviennent des lieux où il y a des attroupements. Ce ne sont pas des endroits où des personnes âgées cherchent à récupérer leur souffle, ce sont des attroupements bruyants qui les fréquentent. Il faut donc faire très

attention, quand on dépense l'argent communal, de s'assurer qu'on ne fait pas pour diminuer la qualité de vie du Colognote, ce qui serait aberrant.

M. B. Girardet propose d'établir un plan de la commune, de répertorier les bancs et d'en discuter en commission. Il n'est pas judicieux de commencer le débat ici.

Mme la Présidente note que le sujet sera repris en commission des routes du 26 novembre 2020.

Mme Satorre-Weber fait remarquer que dans le quartier de la gare, des bancs avaient été enlevés. Des personnes âgées ont écrit pour demander qu'ils soient remis.

h) Abris de bus au plateau de Frontenex

Mme Sales Rozmuski demande si les abris de bus au plateau de Frontenex vont être déplacés. En effet, ils semblent à l'abandon, les trois sont jonchés de feuilles en putréfaction.

M. B. Girardet confirme qu'ils vont être déplacés à Frank-Thomas, du moins celui qui appartient, à la Commune. C'est compliqué parce qu'on se trouve dans une zone de compensation écologique des CFF et il faut inscrire une servitude.

VIII. PROJET DE DELIBERATION

Aucun projet de délibération n'est présenté.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 21h.10.